

## Registre nominatif des personnes vulnérables – Commune de MONSWILLER

Monsieur le Maire vous informe de l'existence d'un registre nominatif des personnes vulnérables qui permet l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence en cas de risque exceptionnel (canicule, grand froid...).

L'inscription n'est pas automatique et facultative.

**Les personnes pouvant être inscrites dans ce registre :**

- Personnes de plus de 65 ans ;
- Personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- Personnes handicapées ;
- Personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...)

**Les inscriptions peuvent se faire :**

- Pour la personne concernée : par tous moyens (appel téléphonique, mail, courrier, sur place) ;
- Par un tiers ou son représentant : par écrit.

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception de la part de la Mairie.

**Les informations collectées sont les suivantes :**

- Les éléments relatifs à l'identité et à la situation à domicile de la personne inscrite sur le registre, à savoir :
  - Ses nom et prénoms ;
  - Sa date de naissance ;
  - La qualité au titre de laquelle elle est inscrite sur le registre nominatif ;
  - Son adresse ;
  - Son numéro de téléphone ;
  - Le cas échéant, les coordonnées du service intervenant à domicile ;
  - Le cas échéant, la personne à prévenir en cas d'urgence ;
  
- Les éléments relatifs à la demande, à savoir :
  - La date de la demande ;
  - Le cas échéant, le nom et la qualité de la tierce personne ayant effectué la demande. »

Les données sont retirées du registre en cas de demande, de décès ou de changement de commune de résidence.

Les données sont mises à jour en cas de changement de résidence au sein de la commune sous réserve de nous en informer et en cas de connaissance par le Maire de la modification des informations.

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de Monswiller. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de Monswiller, ainsi que, sur sa demande, le Préfet. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » et au RGPD, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à : Mairie de MONSWILLER - 4 rue du Général Leclerc 67700 MONSWILLER ou par courriel à [mairie@monswiller.fr](mailto:mairie@monswiller.fr).

Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles vous pouvez contacter la mairie.

**Références juridiques :**

- Article L 116-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Article R 121-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.